

06/26

DÉPARTEMENT  
DE L' AISNE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE SOISSONS  
-----

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations  
de la Communauté de communes RETZ-EN-VALOIS  
Séance du 6 février 2026**

Séance du 06/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le six février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois s'est réuni à Villers-Cotterêts, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 30 janvier 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de chacune des Mairies des communes membres, conformément à la loi.

**OBJET :**

**Approbation du bilan triennal 2022-2024 du Programme Local de l'Habitat**

**Étaient présents (46) :** ALTHOFFER Evelyne, BAHU Nicolas, BAZIN Didier, BLANGEOT Eveline, BOSSU Aurélien, BRANQUART André, BRUYANT Monique, CAPON Claude, CARION Denis, CHAUVIN Christian, CUROT Thierry, DAVALAN Gilles, DAVIN Benoît, DELPIERRE Sylvie, DELVAL Yveline, de MONTESQUIOU Alexandre, DESBOVES Alain, DESCAMPS Lisiane, DESSIGNY Jocelyn, DESTRI Aline, DIDIER Jacques, ERBS Pierre, GAUTIER Nathalie, GHEKIERE Damien, GILLES Thierry, GOBBE Daniel, HERTAULT Hervé, JULLIEN Christelle, KIPRIJANOVKI Dragomir, LAVOIX Olivier, LEFÈVRE Gaëlle, LEFRANC-CARBONNEL Meritxell, Le FRÈRE Céline, MAURICE Denis, MÉZARD Éric, NÉLATON Robert, PAULY Brigitte, PHILIPON Vincent, POTEAUX Christian, RÉBÉROT Nicolas, ROBILLARD Marc, SEGUIN Guillaume, SELLIER Jean-Guy, SIODMAK Vincent, THÉRON Christophe, et THIEL Patrick.

**VOTE :**

**Adopté à l'unanimité**

**Affiché le**

**1 3 FEV. 2026**

**Transmis le**

**1 0 FEV. 2026**

**Certifié exécutoire, le**

**1 3 FEV. 2026**

**Le Président  
Alexandre de  
MONTESQUIOU**



**Procurations (14) :** BOUVIER Jean-Marie à BRUYANT Monique, BRIFFAUT Franck à Gaëlle LEFÈVRE, CARRIER Pierre-Louis à SEGUIN Guillaume, GAILLARD Johnny à DESSIGNY Jocelyn, JÄHRLING Géhard à DIDIER Jacques, JAREK Christelle à PAULY Brigitte, LANGLET Jennifer à ALTHOFFER Evelyne, MAS Caroline à Le FRÈRE Céline, MOUNY Chantal à DELVAL Yveline, POTTIER Evelyne à THIEL Patrick, ROUSSEL Jeanne à MAURICE Denis, RUELLE Bernard à DAVIN Benoît, UZZAN Gilles à BLANGEOT Eveline, et ZIMMER Patrice à de MONTESQUIOU Alexandre.

**Absents excusés (22) :** AUBERT Richard, BERSON Jean-Pascal, BIZOUARD Olivier, CANTOT Dominique, DANGER Jean-François, DAUCHELLE Romuald, de FAÏ Jean-François, DOURNEL Isabelle, DUFOUR Fabrice, GILQUIN Jade, LÉTRILLART Benoît, MOUGET Laurent, PADIEU Christophe, POINT Benoît, POIRIER Norbert, QUÉNARDEL Alexandre, SEGUIN Alice, SEZNEC Jean-Yves, THIEFINE Valérie, VALIERGUE Anne-Benoîte, VANLERBERGHE Rémi, et VAN VEEN Florence.

Céline Le FRÈRE a été élue secrétaire.

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment ses articles L.302-1, L.302-3, R.302-1, R.302-12 et R.302-13 ;

**Vu** la délibération n°124/21 du Conseil communautaire en date du

10/12/2021 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 ;  
**Vu** la délibération n°92/24 du Conseil communautaire en date du 13/12/2024 approuvant les bilans annuels 2022 et 2023 du PLH ;

**Vu** le bilan à mi-parcours 2022-2024 du PLH tels qu'il figure dans le document annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit communiquer pour avis au représentant de l'Etat et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) un bilan de la réalisation du programme local de l'habitat et de l'hébergement trois ans après son adoption ainsi qu'à l'issue des six ans ;

**Considérant** que le PLH de la CCRV compte 14 objectifs et 46 actions, découlant des 4 orientations suivantes :

- Améliorer le parc existant et lutter contre la vacance ;
- Assurer une production maîtrisée ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics spécifiques ;
- Animer et suivre la politique de l'habitat.

**Considérant** que le bilan annexé à la présente délibération dresse l'état de réalisation du PLH à mi-parcours ;

**Considérant** qu'au regard de ce bilan, il apparaît que les enjeux identifiés lors de de l'élaboration du PLH demeurent pleinement d'actualité et que ses orientations

et objectifs restent pertinents ;

**Considérant** que les trois prochaines années viseront à consolider les actions engagées, sécuriser les projets, renforcer l'animation territoriale et adapter les outils d'intervention ;

**Considérant** en conséquence qu'il n'apparaît pas nécessaire de procéder à des ajustements du PLH ;

**Vu** l'avis de la Commission Habitat et cohésion sociale en date du 20 janvier 2026 ;

**Vu** l'avis du Bureau en date du 23 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**APPROUVE** le bilan triennal 2022-2024 du PLH tel qu'il figure annexé à la présente délibération.

**DÉCIDE** que le PLH ne fera pas l'objet d'adaptations pour la seconde période.

**PRÉCISE** qu'en application des dispositions de l'article L302-3, le bilan triennal sera communiqué pour avis à Madame la Préfète de l'Aisne et au CRHH.

**PRÉCISE** qu'en application de l'article R302-13 du CCH, ce bilan ainsi que la présente délibération seront transmis aux communes membres de la CCRV.

**PRÉCISE** qu'en application de ce même article et conformément aux dispositions de l'article R302-12 du CCH, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CCRV et dans les mairies des

communes membres. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département de l'Aisne. Le bilan triennal 2022-2024 du PLH sera tenu à la disposition du public au siège de la CCRV, dans les mairies des communes membres ainsi qu'à la Préfecture de l'Aisne.

**CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



**Le Président**

**Alexandre de MONTESQUIOU**